



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

,M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

**OBJET : Approbation de l'avenant relatif à la convention-cadre signée le 12 mai 2005 entre le Conseil régional de Bourgogne et la Communauté d'agglomération du Grand Dijon**

En impulsant une dynamique d'agglomération dans le domaine de la rénovation urbaine, le Grand Dijon a contribué à accélérer la transformation des quartiers d'habitat social et à maintenir l'équilibre urbain et social de son territoire.

Cette ambition est réaffirmée avec la signature d'ici la fin de l'année d'un avenant relatif à la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon qui représente un investissement de 108,9 millions d'euros. Au total sur la période 2005-2011, le coût du projet d'agglomération, en faveur des 42 000 habitants, s'élèvera donc à 290 millions d'euros.

Signée le 12 mai 2005, la convention bilatérale entre le Conseil régional de Bourgogne et le Grand Dijon prévoyait, au titre de l'article 6, d'établir un avenant pour soutenir les programmes complémentaires concernant les quartiers du Mail à Chenôve, du belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

A ce titre, une enveloppe supplémentaire de 15,7 millions d'euros est allouée par le Conseil régional pour soutenir les programmes d'actions élaborés par les communes en partenariat avec l'ensemble des acteurs investis sur le territoire de l'agglomération.

Au total, l'engagement sans précédent du Conseil régional en faveur des 6 projets de renouvellement urbain (auquel s'ajoute l'opération de reconstruction du quartier Greuze) s'élève à 30 millions d'euros sur la période 2005-2013 dont 4,63 millions consacrés à la construction de logements à loyer modéré.

Le partenariat exemplaire avec le Conseil régional, un des piliers essentiel de cette démarche puisqu'il représente le troisième contributeur après l'ANRU et les communes, participe indéniablement à atteindre l'objectif défendu par l'ensemble des acteurs : « Faire de ces quartiers des quartiers comme les autres à l'horizon 2010 ».

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- **D'approuver** l'avenant à la convention de rénovation urbaine signée 12 mai 2005, annexé à la présente délibération, avec le Conseil régional de Bourgogne pour la réalisation des projets de renouvellement urbain du Mail à Chenôve, du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon ;
- **D'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, cet avenant ;

Pour extrait conforme,  
Le Président  
*Philippe Vigier*



Publié le **20 NOV. 2006**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**21 NOV. 2006**

